

# Le FNDC annonce une manifestation pour exiger la satisfaction de ses revendications

écrit par GuineePolitique© | 10 juin 2022



## Politique

L'organisation de la société civile guinéenne qui a contribué à l'affaiblissement du régime autocratique de Alpha Condé précipitant la chute de ce dernier, le FNDC ne compte pas donner un blanc-seing à la junte qui dirige la Guinée depuis le 05 septembre 2021. Dans une déclaration publiée ce vendredi 10 juin, l'organisation dirigée par Oumar Sylla alias Fonikè Menguè annonce l'organisation d'une « manifestation citoyenne et pacifique le **jeudi 23 juin 2022**, dans le grand Conakry ». Elle dénonce les « violations répétées de la Charte de la transition par le CNRD ».

### Déclaration

Considérant les violations répétées de la Charte de la transition par le CNRD ;

Considérant la volonté manifeste de la junte militaire de s'éterniser au pouvoir ;

Considérant le refus du CNRD de dialoguer avec les forces vives de la nation pour définir la durée de la transition conformément à l'article 77 de la Charte de la transition, malgré les multiples demandes des acteurs sociopolitiques et de la communauté internationale;

Considérant la gestion unilatérale de la transition par la junte;

Prenant la mesure des risques perceptibles de l'échec de la transition, fruit de la lutte démocratique des citoyens pro-démocratie ;

Déterminé à sauvegarder les acquis démocratiques chèrement conquis par le vaillant peuple de Guinée ;

Le FNDC informe l'opinion nationale et internationale qu'il organisera une manifestation citoyenne et pacifique le jeudi 23 juin 2022, dans le grand Conakry, conformément aux articles 20 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 21 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, 11 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 34 et 8 alinéa 2 de la charte de la transition Guinéenne.

Cette manifestation vise à exiger du CNRD LA SATISFACTION des revendications suivantes :

1- L'ouverture d'un cadre de dialogue entre le CNRD, les acteurs politiques et la société civile, conformément à l'article 77 de la charte de la transition, avec la facilitation de la CEDEAO;

2- La fixation d'un délai raisonnable et consensuel de la transition en lieu et place des 36 mois imposés par le CNRD, qui ne reposent par ailleurs sur aucune base objective ;

3- La publication de la liste nominative des membres du CNRD et la déclaration des biens des autorités de la transition ;

4- Le respect des droits de l'Homme ;

5- L'ouverture du procès des crimes de sang.

Le FNDC tient à informer l'opinion nationale et internationale qu'il adressera, dans la perspective de l'organisation de cette manifestation pacifique, une lettre d'information aux autorités conformément à la réglementation en vigueur en République de Guinée, dans laquelle il indiquera l'itinéraire de la marche et les dispositions pratiques à prendre pour sa réussite.

Le FNDC appelle les citoyens pro-démocratie et épris de justice à la mobilisation générale pour faciliter le retour rapide à l'ordre constitutionnel dans la paix et la quiétude sociale.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons.

Conakry, 10 Juin 2022

Coordination Nationale du FNDC

---

Lire aussi [Interdiction des manifestations: Le FNDC « ne se soumettra pas »](#)

---

---

**Une volonté manifeste du**

# pouvoir de mettre fin à la vie d'Oumar Sylla alias Foniké Menguè [Tournons La Page Guinée]

écrit par GuineePolitique© | 10 juin 2022



---

Tournons La Page exprime ses vives inquiétudes concernant l'état de santé d'Oumar Sylla, coordinateur-adjoint de TLP-Guinée et responsable de la mobilisation du Front National pour la Défense de la Constitution. Arrêté à cause de ses opinions, entre le 17 avril et le 27 août 2020 puis le 29 septembre 2020, l'état de santé de Oumar Sylla se dégrade de jour en jour en raison des conditions carcérales très difficiles à la prison centrale de Conakry. Depuis janvier 2021, il a été hospitalisé sept fois.

Après une grève de la faim le 25 décembre 2020 pour exiger la tenue de son procès. Il a mis fin à sa grève le 8 janvier 2021, après que la date de son audience a été programmée. Très faible, il a dû être hospitalisé le jour même. En mars, il a contracté la Covid-19 à cause de la grande promiscuité dans les prisons guinéennes et n'a pu bénéficier d'assistance médicale que sous la pression de l'opinion publique et de ses avocats.

Le 27 juillet, Oumar Sylla a été évacué à l'hôpital de Ignace DEEN où un collège de médecins cardiologues ont exigé son

hospitalisation d'urgence et immédiate à cause de la dégradation avancée de son état de santé, deux électrocardiogrammes ayant révélé de sérieux problèmes du cœur et l'impossibilité pour Oumar Sylla de marcher. Mais les autorités guinéennes ont refusé de donner suite à cette injonction des médecins en dépit de l'urgence, des constatations et recommandations des médecins, en maintenant Oumar Sylla en détention. Aujourd'hui 2 août 2021, Oumar Sylla a de nouveau été interné à l'hôpital suite à une crise.

Cette attitude du pouvoir guinéen de refuser les soins de l'activiste montre une volonté manifeste de le laisser mourir. En outre, son épouse craint un risque d'empoisonnement comme l'avaient subi les quatre opposants morts en prison en début d'année.

Tournons La Page exige que le ministère de la justice permette à Oumar Sylla de recevoir les soins dont il a besoin.

La coalition **Tournons La Page Guinée**

Contact Presse : Ibrahima Diallo – pdhguinee2011@gmail.com

---

---

**« Je suis inquiète pour la vie de mon mari » [Par l'épouse de Foniké Menguè, prisonnier politique]**

écrit par GuineePolitique© | 10 juin 2022



## Tribune

J'écris ces mots dans une situation inimaginable dans un pays qui se dit démocratique en ce 21ème siècle. J'écris ces mots avec un cœur qui bat dans une totale inquiétude. Depuis que j'ai quitté mon mari à l'hôpital mardi, mon cœur ne cesse de battre et mes larmes couler chaque fois que je pense à ce que Alpha Condé, Kassory et leur ministre de la justice veulent faire de mon mari. Je suis inquiète pour la vie de mon mari, inquiète pour nos enfants, inquiète pour moi-même.



**Hawa Djan DOUKOURE**

Quand l'état de santé de mon mari s'est dégradé mardi à cause des conditions de détention inhumaines qu'il subit depuis plus de 15 mois, il a été évacué à l'hôpital Ignace Deen en ma présence.

***Malgré la conclusion du collège des médecins cardiologues qui exigeaient une hospitalisation d'urgence, Alpha Condé à travers son ministre de la justice Mory Doumbouya et son directeur de l'hôpital Ignace Deen Dr Awada ont refusé***

***d'accéder à cette demande. Les médecins ont pourtant précisé qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, jusqu'à ce qu'un médecin conseille à mon mari de se déplacer dans une chaise roulante, avec le risque qu'il ne tombe en marchant.***

Cet acte prouve davantage que ce pouvoir, après avoir échoué à convaincre mon mari à joindre leur complot contre le peuple, veut maintenant ôter sa vie ou le contraindre à demander pardon en mettant sa vie à risque. Toute la Guinée se rappelle encore la mort de notre camarade Roger Bamba (Paix à son âme), dont la femme est actuellement en veuvage avec des bébés orphelins.

Je tiens à préciser que mon mari a fait l'objet de deux diagnostics en électrocardiogrammes qui ont tous confirmé qu'il a un problème sérieux au niveau du cœur qui nécessite une hospitalisation d'urgence et immédiate. Mais ce pouvoir sans pitié a ordonné son maintien en prison, certainement dans l'objectif de l'obliger à demander pardon pour un crime qu'il n'a pas commis. Mais c'est mal connaître mon mari qui est un homme de courage et de dignité, et qui a mon soutien indéfectible. Par ailleurs, le premier test de mon mari a été retardé d'une journée malgré l'urgence, parce que le fameux Dr Awada, sans cœur et sans foi, a dit que son hôpital n'a pas 650.000 FG pour faire le bilan cardiaque pour voir si mon mari ne souffre pas d'un infarctus. Il mettait ainsi la vie de mon mari en danger à cause de 50 euros en quelque sorte. Mon mari a décidé de ne plus payer les frais médicaux que nous avons toujours supportés depuis sa détention. Il leur a rappelé ceci avant hier en ces termes :

***« Je ne paye plus rien, chaque fois que je tombe malade, vous me faites payer de l'argent et pourtant c'est votre pouvoir qui m'a mis en prison, qui m'empêche de travailler pour nourrir ma famille, c'est donc lui qui doit payer pour mes soins quand je tombe malade, je ne paierai plus rien, j'ai déjà payé beaucoup d'argent en prison ces mois pour mes***

***soins, c'est terminé. »***

Ce premier jour donc, malgré l'insistance des médecins, mon mari est retourné en prison dans une chaise roulante, sans savoir que son cœur tiendra jusqu'au lendemain. C'est hier que le ministre de la justice aurait payé les frais pour le prélèvement. En dépit de l'urgence et de la recommandation que les médecins ont signalé pour son hospitalisation, jusqu'à présent mon mari n'a entamé aucun traitement. Le résultat de son diagnostic n'est aussi pas transmis aux médecins.

C'est sûr qu'ils ont décidé de le tuer à petit feu sous les ordres d'Alpha Condé, son PM et son ministre de la justice.

***Nous prenons le peuple de Guinée et la communauté internationale à témoin sur la volonté de ce régime à éliminer physiquement mon mari. Aujourd'hui, le garder illégalement et injustement ne leur suffit plus, donc il faut l'éliminer stratégiquement à petit feu comme ils l'ont fait à Roger Bamba et plusieurs autres compatriotes.***

Qui sait s'ils ne sont pas en train de l'empoisonner en ce moment même car depuis une semaine je ne contrôle plus la chaîne de repas de mon cher époux à cause de la présence d'une équipe mixte composée des gendarmes et policiers dans les mains desquels les repas passent. Depuis la présence de cette équipe mixte et illégale, tout est devenu encore pire. Il faut rappeler que ce sont ceux qui l'ont kidnappé et déféré en prison qui sont actuellement les mêmes qui contrôlent la chaîne de repas. Ce qui est un conflit de compétence et un risque direct pour lui.

Je finis cette tribune par informer l'ensemble du peuple de Guinée que mon mari reste serein car il sait que la justice populaire et la justice de Dieu sont plus fortes qu'une justice aux ordres d'un seul homme. Nous sommes une famille de croyants, et avons la foi en Dieu. Devant Dieu et les hommes,

ce régime est en train de priver mon mari de son droit fondamental aux soins sanitaires, en violation des droits universels. L'histoire en est témoin !

**Hawa Djan DOUKOURÉ, épouse de Fonikè Manguë, prisonnier politique**

---

---

# Oumar Sylla «Foniké Mengué», sept mois de détention arbitraire

écrit par GuineePolitique© | 10 juin 2022



**Politique**

---



## **Guinée. Après sept mois de détention arbitraire, le militant Oumar Sylla doit être libéré**

Ce 29 avril marque les sept mois de détention arbitraire d'Oumar Sylla, coordinateur national adjoint de Tournons La Page Guinée et responsable de la mobilisation et des antennes du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) arrêté en pleine rue à Conakry alors qu'il se rendait à une manifestation contre le projet de troisième mandat du président sortant Alpha Condé.

Tournons La Page, ACAT-France, Amnesty International, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT), et Agir ensemble pour les droits humains demandent la libération immédiate et inconditionnelle d'Oumar Sylla, de tous les défenseurs des droits humains et autres personnes détenues arbitrairement en Guinée.

***Que le militant Oumar Sylla, comme de nombreux autres détenus arbitrairement, soit toujours en prison simplement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, prouve la volonté manifeste du pouvoir guinéen de continuer à museler toute voix dissidente même après l'élection présidentielle. Ils devraient tous être libérés immédiatement et sans condition.***

## *Les organisations signataires*

« Que le militant Oumar Sylla, comme de nombreux autres détenus arbitrairement, soit toujours en prison simplement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, prouve la volonté manifeste du pouvoir guinéen de continuer à museler toute voix dissidente même après l'élection présidentielle. Ils devraient tous être libérés immédiatement et sans condition », ont déclaré les signataires.

Le 29 septembre 2020, Oumar Sylla a été arrêté avec violence par des hommes en civil en pleine rue dans la commune de Matoto à Conakry alors qu'il s'apprêtait à participer à une manifestation organisée par le FNDC pour protester contre la candidature du Président Alpha Condé à un troisième mandat.

Emmené à la Direction de la Police Judiciaire (DPJ), il a été interrogé sans que ses avocats n'aient pu l'assister, ce qui est une atteinte aux droits de la défense. Quelques heures plus tard, le procureur du tribunal de Mafanco a décidé de poursuivre Oumar Sylla pour « attroupement illégal, trouble à l'ordre public, destruction de biens publics et atteinte à la sûreté de l'État », de le placer en détention provisoire et de le faire incarcérer à la prison centrale de Conakry.

Une prison qu'il connaît hélas bien pour y avoir déjà fait quatre mois de détention arbitraire entre le 17 avril et le 27 août 2020, accusé de « communication et diffusion de fausses informations » après avoir participé à l'émission de grande écoute « Les Grandes Gueules » sur Radio Espace FM, au cours de laquelle il a dénoncé les arrestations arbitraires et les exactions survenues dans la ville de N'Zérékoré le 22 mars 2020. Les charges retenues contre lui ont été abandonnées en août 2020.

**Une grève de la faim pour être jugé**

Après près de trois mois de détention provisoire, Oumar Sylla a entamé une grève de la faim le 25 décembre 2020 pour exiger la tenue de son procès. Il a mis fin à sa grève le 8 janvier 2021, après que la date de son audience a été programmée. Très affaibli, il a dû être hospitalisé le jour même.

Le 28 janvier 2021, Oumar Sylla a été condamné à 11 mois de prison ferme par le tribunal de Mafanco à Conakry pour « participation délictueuse à un attroupement susceptible de troubler l'ordre public ». Ses avocats ont immédiatement fait appel de la décision et la date de son appel est fixée au 20 mai 2021.

Oumar Sylla a également contracté le Covid-19 en mars 2021 et n'a pu bénéficier d'assistance médicale que sous la pression de l'opinion publique et de ses avocats.

### **Organisations signataires**

1. *ACAT-France*
2. *Agir ensemble pour les droits humains*
3. *Amnesty International*
4. *Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs de droits de l'Homme*
5. *Mêmes Droits pour Tous (MDT)*
6. *Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH)*
7. *Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs de droits de l'Homme*
8. *Tournons La Page*

---

---

# Des ONG se mobilisent pour exiger la libération de Oumar Sylla Fonikè Mengué [Communiqué]

écrit par GuineePolitique© | 10 juin 2022



**Justice**

---

Depuis deux mois, Oumar Sylla, alias Foniké Mengué – membre du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) et coordinateur adjoint de Tournons La Page (TLP-Guinée) – est détenu arbitrairement à la prison centrale de Conakry. Il est accusé d'attroupement illégal, de trouble à l'ordre public, d'atteinte à la sûreté de l'état et de destruction de biens publics.

Le 29 septembre 2020, Oumar Sylla a été violemment arrêté par des hommes en civil en pleine rue dans la commune de Matoto à Conakry alors qu'il s'apprêtait à participer à une manifestation organisée par le FNDC pour protester contre la candidature du Président Alpha Condé à un troisième mandat. Emmené à la Direction de la Police Judiciaire (DPJ), il a été interrogé sans que ses avocats n'aient pu l'assister. Leur entrée dans les locaux de DPJ leur a été refusée ce qui est une atteinte aux droits de la défense. Quelques heures plus tard, le procureur du tribunal de Mafanco a décidé de placer Oumar Sylla sous mandat de dépôt et de le faire incarcérer à la prison centrale de Conakry.

Ce militant de la société civile n'en est pas à sa première arrestation et détention arbitraires. Déjà interpellé le 17 avril 2020 pour « diffusion de fausses informations », l'accusation avait été jugée non fondée par la chambre correctionnelle du Tribunal de première instance de Dixinn. Oumar Sylla avait alors été libéré le 27 août 2020 après plus de quatre mois d'incarcération abusive.

***« Si l'état de droit fonctionne en Guinée, il est attaqué par le pouvoir politique qui abuse de sa capacité à faire arrêter les militants de la société civile. Ce harcèlement doit cesser. La place des défenseurs des droits humains n'est pas en prison » s'insurge Agir ensemble pour les droits humains.***

Oumar Sylla a également échappé de peu à une arrestation le 12 octobre 2019 lorsque six autres figures de la société civile avec qui il était en contact ont été appréhendées à la veille d'une manifestation contre le changement de Constitution.

La situation d'Oumar Sylla est révélatrice du traitement des représentants de la société civile guinéenne qui se sont mobilisés pour demander le respect de la Constitution et dénoncer la volonté du président Alpha Condé de se maintenir au pouvoir.

**« Nous condamnons fermement la nouvelle détention arbitraire d'Oumar Sylla qui n'est qu'une illustration supplémentaire de la répression généralisée à l'encontre de toutes les voix dissidentes en Guinée »** déplore l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT).

Les organisations signataires de ce communiqué appellent les autorités guinéennes à remettre en liberté, immédiatement et sans conditions, Oumar Sylla, à mettre un terme à la persécution que subissent ceux qui expriment de manière pacifique leur opposition aux autorités au pouvoir et à garantir les droits fondamentaux reconnus par la Constitution guinéenne.

Contacts presse :

Tournons La Page : Marc Ona Essangui – [marc.ona@brainforest-gabon.org](mailto:marc.ona@brainforest-gabon.org)

Tournons La Page Guinée : Ibrahima Diallo – [pdhguinee2011@gmail.com](mailto:pdhguinee2011@gmail.com)

Agir ensemble pour les droits humains : Thibaud Kurtz – [t.kurtz@aedh.org](mailto:t.kurtz@aedh.org)

Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT) : Emmanuelle Morau – [emorau@fidh.org](mailto:emorau@fidh.org) – Iolanda Jaquemet – [ij@omct.org](mailto:ij@omct.org)

Front Line Defenders : Mariam Sawadogo – [msawadogo@frontlinedefenders.org](mailto:msawadogo@frontlinedefenders.org)

---



**TOURNONS LA PAGE**  
Pour l'alternance démocratique  
en Afrique



**TOURNONS LA PAGE**  
Pour l'alternance démocratique  
en Afrique